

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ACTIVITE LUDIQUE**

Nom et adresse de la Commune d'occupation :

Commune de Dinard
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX
Téléphone : 02.99.16.31.15
Courriel : vanessa.demets@ville-dinard.fr
Site : www.ville-dinard.fr

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à une activité ludique sur l'esplanade du Prieuré (au-dessus de la plage – Côté avenue de la Vicomté) sur la Commune de Dinard.

Cet avis à la concurrence fait suite à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines occupations du domaine public applicable au 1^{er} juillet 2017.

La Commune de Dinard, autorisant l'exploitation de cet emplacement pour la mise en place d'une activité ludique, a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

2 – Désignation et modalités d'occupation du domaine public :

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance annuelle 2019
Esplanade du Prieuré	55 m ²	Activité ludique	600 €

4 – Durée de l'occupation sur le domaine public : 3 ans à compter de la signature de l'autorisation d'occupation du domaine public.

5 – Conditions :

- Autorisation préalable de la Commune si un changement de gérant intervient durant les 3 ans sans changement d'activité
- Aucune vente de produits ne sera autorisée sur l'emplacement occupé

6 – Critères de choix :

- Qualité et prix de l'activité proposée
- Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat

7 – Composition du dossier :

- Demande d'occupation du domaine public – Activité ludique (**téléchargeable sur le site internet de la Commune www.ville-dinard.fr**)
- Procès-verbal de contrôle suivant l'activité
- Extrait K bis
- Photos de l'activité et de l'installation envisagée
- Attestation d'assurance en cours de validité

8 – Date limite de réception de demandes : 23 avril 2019 à 12h00

9 – Adresse de transmission des demandes : Les demandes doivent être adressées au service juridique / Environnement – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX – Courriel : vanessa.demets@ville-dinard.fr

10 – Date de l'envoi de la publication : 5 avril 2019